

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette,
Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier trésorier, pour être tenue au 550, rue Notre-Dame, Montebello, QC, J0V 1L0, à **18 h 30, le 12 septembre 2023** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Demande d'autorisation numéro 2023-0023 pour la propriété sise au 639-641, rue Notre-Dame, dont les numéros de lot sont le 5722151 et 5722152, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

2- Demande d'autorisation numéro 2023-0135 pour la propriété sise au 592-594, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361946, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 12 septembre 2023 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 7 septembre 2023, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 7 septembre 2023



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier